CHA CONSULTANT
25 impasse du pré du coing
73000 MONTAGNOLE
www.chaconsultant.fr
SIRET 402 857 742 00025
TVA : FR89402857742
Déclaration OF n° 82 73 01390 73

Christian HAROUX est un spécialiste de la maitrise des risques biologiques et chimiques.Titulaire d'un doctorat en Microbiologie, il s'appuie sur 30 ans d'expériences dans le domaine de l'hygiène, du nettoyage et la désinfection, en alimentaire, collectivité et médico-social. Il a dirigé le Développement Produit pour l'un des leaders français de la formulation de spécialités détergentes et biocides. Il a dernièrement développé des produits de conservation des corps. Il est Chargé de Cours dans le cadre du DU de thanatopraxie (Université Claude Bernard Lyon I)

christian.haroux@chaconsultant.fr
06 03 90 31 15

Domaines d'activité en arts funéraires et thanatopraxie :

1°/ Développement de **fluides de conservation** : formulation, essais de validation, industrialisation …

2°/ Audits et formations en **maitrise des risques** biologiques et chimiques, bonnes pratiques hygiéniques, protections individuelles et hygiène du personnel, nettoyage et désinfection du matériel, stockage des produits et déchets…

3°/ Développement et mise en application de **procédures de sécurité** et de bonnes pratiques, exposition au formaldéhyde …

4°/ Audit, rapport d'audit, plan de formation et mise en place de plan d'amélioration continue avec accompagnement des actions avec le personnel…

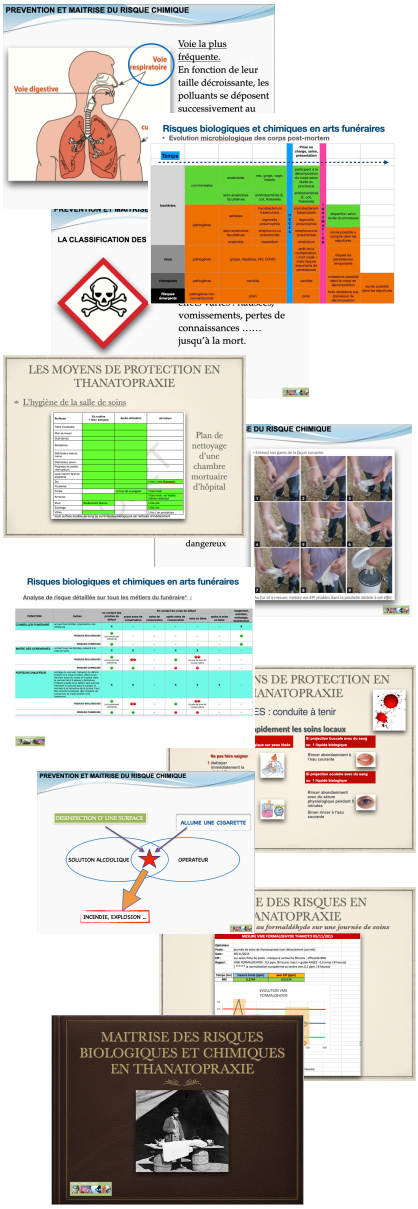

Exemples de formation :

- Prévention et maitrise des risques chimiques et biologiques en thanatopraxie et arts funéraires.
- Prévention et maitrise des risques chimiques et biologiques en entretien des salles mortuaires
- …

La méthode CHA CONSULTANT :

Audit de situation préalable ⇢ Etablissement d'un devis adapté à l'entreprise ⇢ Relevé des produits utilisés et des activités et procédés ⇢ Evaluation des risques et de l'exposition ⇢ Vérification du Document Unique ⇢ Mise en place éventuelle d'actions de maitrise (procédés, protection collective et individuelle) et de substitution de produit ⇢ Mise en place éventuelle de moyen de contrôle à l'exposition et de suivi médical des salariés ⇢ Mise à jour des fiches de poste ⇢ Formation du personnel ⇢ Suivi régulier de la mise en place des axes de progrès.
(en fonction des souhaits de l'entreprise contractante)